

LOISIRS FINANCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10.000.000 Euros
Siège social : 143, rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
410 909 592 RCS NANTERRE
(ci-après la "Société")

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2025**

Le 20 mai 2025 à 10h00, les actionnaires de LOISIRS FINANCE se sont réunis au 143 Rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret, en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après l'"Assemblée générale") sur la convocation faite par le Directoire.

Il a été établi, dans les conditions prescrites par l'article R. 225-95 du Code de commerce, une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Christophe MICHAËLI (ci-après le "**Président**").

Le Président appelle au bureau en qualité de scrutateurs :

- BNP Paribas Personal Finance, représentée par M. Franck VIGNARD-ROSEZ, membre réputé présent et acceptant.
- TRIGANO, représentée par M. Michel FREICHE, membre réputé présent et acceptant.

M. Oussama JERRAH, juriste, est désigné comme Secrétaire de séance.

Le bureau est ainsi constitué.

Le Cabinet BDO Paris et le Cabinet BM&A, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau permettant de constater que les actionnaires présents réunissent la totalité des actions composant le capital social, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les statuts peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée générale :

- la copie de la lettre adressée aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence certifiée exacte par le secrétaire de séance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Directoire,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil de surveillance en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- les observations du Conseil de surveillance,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 (bilan, compte de résultat et annexe),
- le texte des résolutions soumises à la présente Assemblée générale

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

L'Assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 2024 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 ;
-

3. EXAMEN, APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT ;
-

6. POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de surveillance et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2024 ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de surveillance, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve le rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 2024 et toutes les opérations qui y sont mentionnées, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance.

Elle prend acte du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et en accepte les conclusions.

L'Assemblée générale prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et constate l'existence d'un bénéfice de 2.621.351,87 €.

L'Assemblée générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus de l'exercice de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(EXAMEN, APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire et des observations du Conseil de surveillance, constatant l'existence d'un bénéfice social de 2.621.351,87 € et d'un report à nouveau créditeur disponible de 21.898.469,63 €, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2024 présenté par le Directoire et décide de l'affecter de la manière suivante :

BÉNÉFICE À RÉPARTIR

- Bénéfice de l'exercice	2.621.351,87 €
- Report à nouveau créditeur disponible	21.898.469,63 €
Total	24.519.821,50 €

EMPLOI

- Dividendes	0,00 €
- Réserves légales	0,00 €
- Report à nouveau	24.519.821,50 €
Total	24.519.821,50 €

L'Assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée générale rappelle qu'au cours des trois derniers exercices il a été distribué :

- Aucun dividende a été versé au titre de l'exercice 2023 ;
- 3.987.500,00 € de dividendes ont été versés au titre de l'exercice 2022 ; et
- 37.806.250,00 € de dividendes ont été versés au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES)

L'Assemblée générale habilite le Secrétaire de séance à l'effet de certifier conforme les copies ou extraits du procès-verbal de la présente assemblée.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne tous pouvoirs à LEGALVISIONPRO ainsi qu'au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue d'effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme par le Secrétaire de Séance

ETATS FINANCIERS DE

LOISIRS FINANCE SA

Au 31 décembre 2024

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 3 -
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	- 4 -
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	
1.A Evaluation et présentation des comptes	- 5 -
1.B Opérations avec la clientèle	- 5 -
1.C Crédit bail, Location avec option d'achat et Location simple	- 6 -
1.D Créances et dettes envers les établissements de crédit	- 6 -
1.E Enregistrement des produits et des charges	- 6 -
1.F Coût du Risque	- 7 -
1.G Impôt sur les sociétés	- 7 -
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	
2.A Intérêts produits et charges assimilées	- 7 -
2.B Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	- 7 -
2.C Commissions nettes	- 8 -
2.D Autres produits et charges d'exploitation bancaires	- 8 -
2.E Charges générales d'exploitation	- 8 -
2.F Coût du risque	- 8 -
2.G Impôt sur les bénéfices	- 9 -
3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	
3.A Créances et dettes envers les établissements de crédit	- 10 -
3.B Opérations avec la clientèle	- 10 -
3.C Crédit bail et location avec option d'achat	- 11 -
3.D Autres actifs et passifs	- 11 -
3.E Comptes de régularisation	- 12 -
4. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	
4.A Engagements de financement	- 13 -
4.B Engagements de garantie	- 13 -
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
5.A Tableau de passage des capitaux propres	- 14 -
5.B Echéances des emplois et des ressources	- 14 -
5.C Passage du résultat social au résultat financier	- 15 -
5.D Informations relatives aux entreprises liées et aux entreprises ayant un lien de participation	- 15 -
5.E Identifications des sociétés consolidantes	- 15 -
5.F Rapport de gestion	- 15 -

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Intérêts et produits assimilés	2.A	31 373	22 008
Intérêts et charges assimilées	2.A	(30 907)	(19 380)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	2.B	17 529	11 077
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	2.B	(11 663)	(8 519)
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	2.C	1 117	1 099
Commissions (charges)	2.C	(653)	(453)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2.D	8 119	5 556
Autres charges d'exploitation bancaire	2.D	(5 131)	(3 845)
PRODUIT NET BANCAIRE		9 784	7 543
Frais de personnel		-	-
Charges générales d'exploitation	2.E	(169)	(378)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		9 615	7 165
Coût du risque	2.F	(6 111)	(2 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 504	4 533
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 504	4 533
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	2.G	(883)	(1 156)
RESULTAT NET		2 621	3 377

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.A	21 802	55 291
Opérations avec la clientèle	3.B	940 618	781 826
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	3.C	43 102	27 764
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.D	7 996	5 385
Comptes de régularisation	3.E	1 105	575
TOTAL ACTIF		1 014 623	870 841
DETTES			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.A	959 552	821 729
Opérations avec la clientèle	3.B	2 506	2 544
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	3.D	9 339	10 069
Comptes de régularisation	3.E	1 500	633
Provisions		6 206	2 967
Dettes subordonnées		-	-
TOTAL DETTES		979 103	837 942
CAPITAUX PROPRES			
	5.A		
Capital souscrit		10 000	10 000
Prime d'émission		-	-
Réserves		1 000	1 000
Report à nouveau		21 899	18 522
Acompte sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice		2 621	3 377
TOTAL CAPITAUX PROPRES		35 520	32 899
TOTAL PASSIF		1 014 623	870 841
HORS BILAN			
	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.A	168 974	177 647
Engagements de garantie		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.A	-	10 000
Engagements de garantie	4.B	115	115

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de Loisirs Finance le 25 mars 2025.

1 – RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de LOISIRS FINANCE sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés de financement tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié et complété notamment par les règlements ANC n°2018-01, n°2016-07 et ANC 2015-06.

1.A - EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES

LOISIRS FINANCE exerce son activité à travers une société en participation dont elle est gérante.

Les crédits en cours figurent au bilan ainsi que le refinancement correspondant, mais les principales charges et produits liés à cette activité sont logés dans la société en participation, notamment :

- Les produits perçus sur la clientèle,
- Le coût du refinancement,
- La charge du risque qui comprend les dotations aux dépréciations sur créances douteuses, les pertes enregistrées nettes des reprises de dépréciations, les récupérations sur créances amorties et des retenues vendeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des comptes de charges et de produits de la société en participation sont enregistrés dans les comptes de LOISIRS FINANCE, S.A.

1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** qui se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les **encours restructurés** qui constituent une sous catégorie des encours sains et qui se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **encours douteux** qui se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en douteux d'une créance entraîne par contagion le déclassement dans cette catégorie de l'ensemble des encours relatif au débiteur.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits déclassés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé, ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement ou d'une restructuration notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses

conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

Lorsque intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance.

Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.C - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations.

La durée d'amortissement pratiquée sur les principales catégories de matériels financés est de 5 ans.

L'encours douteux des opérations de crédit bail, de location avec option d'achat et de location longue durée comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Ces encours donnent lieu à la constitution de dépréciations qui correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

1.D - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

1.E - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

1.F - COÛT DU RISQUE

La rubrique "Coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

1.G - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, LOISIRS FINANCE comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

2 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

2.A – INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 952	(30 907)	2 626	(15 321)
Comptes à vue, prêts et emprunts	1 952	(30 907)	2 626	(15 321)
Clientèle	29 421	-	19 382	(4 059)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	29 421	-	19 382	(4 059)
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Instruments de macro-couverture	-	-	-	-
Produits et charges d'intérêts	31 373	(30 907)	22 008	(19 380)

2.B – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Clientèle	17 529	(11 663)	11 077	(8 519)
Loyers et dotations aux amortissements sur opérations de crédit bail	15 968	(10 820)	10 026	(7 857)
Plus ou moins values réalisées sur cession	803	(821)	771	(637)
Autres opérations de crédit-bail	758	(22)	280	(25)
Produits et charges sur opérations de crédit-bail	17 529	(11 663)	11 077	(8 519)

2.C – COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	894	-	718	-
Opérations avec la clientèle	894	-	718	-
Prestations de services financiers	223	(653)	381	(453)
Autres services financiers	223	(653)	381	(453)
Produits et charges de commissions	1 117	(653)	1 099	(453)

2.D – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges d'assurance	8 091	-	5 556	-
Compte de liaison exploitation bancaire commun	-	-	-	-
Quote part exploitation non bancaire faites en commu	-	-	-	-
Autres produits et charges (*)	28	(5 131)	-	(3 845)
Produits et charges d'exploitation bancaire	8 119	(5 131)	5 556	(3 845)

(*) Les autres charges d'exploitation sont principalement composées des quote-parts de la société en participation dues aux partenaires.

2.E - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts et Taxes	(51)	(77)
Autres charges générales d'exploitation	(118)	(301)
Charges générales d'exploitation	(169)	(378)

2.F - COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(2 947)	(1 593)
Créances irrécouvrables	(3 282)	(1 054)
Récupération sur créances amorties	118	15
Coût du risque	(6 111)	(2 632)

2.G - IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts courants de l'exercice	(650)	(440)
Impôts différés de l'exercice	(233)	(716)
Impôt sur les bénéfices	(883)	(1 156)

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

3.A - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Prêts et créances		
Comptes ordinaires débiteurs	1 567	4 212
Comptes et prêts	20 235	51 079
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 802	55 291
<i>Dont créances rattachées</i>	234	1 078

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dépôts et emprunts		
Comptes ordinaires créditeurs	504	4 734
Comptes et emprunts à terme	959 048	816 995
Dettes sur les établissements de crédit	959 552	821 729
<i>Dont dettes rattachées</i>	12 908	7 685

3.B – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Prêts et créances	949 664	790 993
Comptes ordinaires débiteurs	-	489
Crédits de trésorerie	783 932	650 177
Affacturation	165 732	140 327
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	949 664	790 993
Dont créances rattachées	3 700	2 529
Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	-	-
Dont décotes sur crédits restructurés	(172)	(167)
Dont créances douteuses	13 499	12 502
Dont créances douteuses compromises	7 571	8 735
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle	(9 046)	(9 167)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	940 618	781 826

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dépôts	2 506	2 544
Comptes ordinaires non rémunérés clientèle	566	-
Autres sommes dues à la clientèle	1 340	1 944
Dépôts de garantie	600	600
Opérations avec la clientèle - Passif	2 506	2 544

3.C – CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

En milliers d'euros	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2024
Valeurs brutes	43 393	28 492	(8 822)	63 064
Amortissements	(16 166)	(10 918)	6 633	(20 451)
Valeurs nette comptable	27 227	17 574	(2 189)	42 613
Créances rattachées	392	-	-	148
Créances douteuses	936	-	-	1 294
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle	(791)	-	-	(953)
Opération de crédit bail	27 764	-	-	43 102

3.D - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances permanentes aux GIE	-	-
Etat, Impôts et taxes *	2 710	2 417
Autres actifs divers	5 286	2 968
Autres actifs	7 996	5 385
Etat, Impôts et taxes *	4 750	4 340
Autres passifs divers	4 589	5 729
Autres passifs	9 339	10 069

* Le taux d'impôt sur les bénéfices appliqué en 2024 est de 25%.

3.E - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges constatées d'avance	-	19
Produits à recevoir	999	373
Comptes d'encaissement	-	-
Autres comptes de régularisation débiteurs	106	183
Comptes de régularisation - actif	1 105	575
Charges à payer	13	61
Produits constatés d'avance	815	420
Compte de liaison interbancaire	-	-
Compte de liaison divers	-	-
Quote part à verser aux actionnaires	638	103
Autres comptes de régularisation créditeurs	34	49
Comptes de régularisation - passif	1 500	633

4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.A – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Etablissements de crédit :		
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Clientèle :		
Engagements en faveur de la clientèle	168 974	177 647
Engagements de financement donnés	168 974	177 647
Etablissements de crédit :		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	10 000
Engagements de financement reçus	-	10 000

4.B – ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Etablissements de crédit	115	115
Engagements de garantie reçus	115	115

5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	10 000	-	23 509	33 509
Résultat de l'exercice 2023	-	-	3 377	3 377
Capitaux propres au 31 décembre 2023	10 000	-	22 899	32 899
Résultat de l'exercice 2024	-	-	2 621	2 621
Capitaux propres au 31 décembre 2024	10 000	-	25 520	35 520

Le capital social de LOISIRS FINANCE d'un montant de 10 000 milliers d'euros est composé de 625 000 actions entièrement libérées, d'un montant nominal de 16 euros.

Le montant des réserves est constitué de 1 000 milliers d'euros de réserve légale et de 21 899 milliers d'euros de report à nouveau créditeur.

Le résultat de l'exercice 2024 est en cours d'affectation pour un montant de 2 621 milliers d'euros contre un bénéfice de 3 377 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

5.B – ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
EMPLOIS								
Créances sur les établissements de crédit	235	1 567	20 000	-	-	-	-	21 802
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	8 884	237 043	59 396	315 184	363 207	(10 121)	-	983 714
RESSOURCES								
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	38 862	125 650	147 000	441 840	206 200	-	-	959 552
Opérations avec la clientèle	566	1 940	-	-	-	-	-	2 506

5.C – PASSAGE DU RESULTAT SOCIAL AU RESULTAT FINANCIER

Le passage du résultat social au résultat financier s'analyse comme suit:

En milliers d'euros au 31 décembre	31 Décembre 2024
Encours financier	35.795
Valeur nette comptable des immobilisations louées	(42.613)
Ecart entre créances rattachées et compte de régularisation financier	612
Réserve latente brute au 31/12/2024	(6.206)
Réserve latente brute au 31/12/2023	(2.967)
Variation de la réserve brute qui se décompose :	(3.239)
Quote part de résultat financier de la SEP revenant aux co-associés	(1.377)
Quote part de résultat financier de la SEP revenant à Loisirs Finance	(1.863)
Résultat social brut de la SA après remontée du résultat de la SEP	3.504
Quote part de résultat financier de la SEP revenant à Loisirs Finance	(1.863)
Bénéfice comptable Financier de la SA	1.641
Impôt différé sur le résultat financier	481
Impôt social	(883)
RESULTAT FINANCIER DE LA SA LOISIRS FINANCE	1.240

5.D - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros au 31 décembre 2024	Entreprises liées
HORS BILAN	
Engagements de financement reçus	-
Engagements de caution reçus	115

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP Paribas.

5.E - IDENTIFICATION DES SOCIETES CONSOLIDANTES

LOISIRS FINANCE est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas Personal Finance (siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris), elle-même consolidée dans les comptes de BNP PARIBAS (siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) et mise en équivalence dans les comptes de TRIGANO (siège social : 100 rue Petit, 75019 Paris).

5.F- RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif (143, rue Anatole France 92300 Levallois Perret).



Loisirs Finance

Société anonyme
au capital social de 10 000 000 €
143 rue Anatole France
92300 Levallois Perret

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

À l'assemblée générale de la société LOISIRS FINANCE,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Loisirs Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.B, 1.F, 2.F, 3.B de l'annexe aux comptes annuels). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 mai 2025

Les commissaires aux comptes

BDO Paris

BM&A

DocuSigned by:

B2AC603BEE9548B...
Benjamin IZARIÉ
Associé

Signé par :

EFDC686E4B0345D...
Pascal DE ROCQUIGNY
Associé

DocuSigned by:

93968467EB57411...
Marie-Cécile MOINIER
Associée

ETATS FINANCIERS DE LOISIRS FINANCE SA

Au 31 décembre 2024

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 3 -
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	- 4 -
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	
1.A Evaluation et présentation des comptes	- 5 -
1.B Opérations avec la clientèle	- 5 -
1.C Crédit bail, Location avec option d'achat et Location simple	- 6 -
1.D Créances et dettes envers les établissements de crédit	- 6 -
1.E Enregistrement des produits et des charges	- 6 -
1.F Coût du Risque	- 7 -
1.G Impôt sur les sociétés	- 7 -
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	
2.A Intérêts produits et charges assimilées	- 8 -
2.B Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	- 8 -
2.C Commissions nettes	- 8 -
2.D Autres produits et charges d'exploitation bancaires	- 9 -
2.E Charges générales d'exploitation	- 9 -
2.F Coût du risque	- 9 -
2.G Impôt sur les bénéfices	- 9 -
3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	
3.A Créances et dettes envers les établissements de crédit	- 10 -
3.B Opérations avec la clientèle	- 10 -
3.C Crédit bail et location avec option d'achat	- 11 -
3.D Autres actifs et passifs	- 11 -
3.E Comptes de régularisation	- 12 -
3.F Provisions	- 12 -
4. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	
4.A Engagements de financement	- 13 -
4.B Engagements de garantie	- 13 -
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
5.A Tableau de passage des capitaux propres	- 14 -
5.B Echéances des emplois et des ressources	- 14 -
5.C Passage du résultat social au résultat financier	- 15 -
5.D Informations relatives aux entreprises liées et aux entreprises ayant un lien de participation	- 15 -
5.E Identifications des sociétés consolidantes	- 15 -
5.F Rapport de gestion	- 15 -

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Intérêts et produits assimilés	2.A	31 373	22 008
Intérêts et charges assimilées	2.A	(30 907)	(19 380)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	2.B	17 529	11 077
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	2.B	(11 663)	(8 519)
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	2.C	1 117	1 099
Commissions (charges)	2.C	(653)	(453)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2.D	8 119	5 556
Autres charges d'exploitation bancaire	2.D	(5 131)	(3 845)
PRODUIT NET BANCAIRE		9 784	7 543
Frais de personnel		-	-
Charges générales d'exploitation	2.E	(169)	(378)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		9 615	7 165
Coût du risque	2.F	(6 111)	(2 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 504	4 533
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 504	4 533
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	2.G	(883)	(1 156)
RESULTAT NET		2 621	3 377

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.A	21 802	55 291
Opérations avec la clientèle	3.B	940 618	781 826
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	3.C	43 102	27 764
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.D	7 996	5 385
Comptes de régularisation	3.E	1 105	575
TOTAL ACTIF		1 014 623	870 841
DETTES			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.A	959 552	821 729
Opérations avec la clientèle	3.B	2 506	2 544
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	3.D	9 339	10 069
Comptes de régularisation	3.E	1 500	633
Provisions		6 206	2 967
Dettes subordonnées		-	-
TOTAL DETTES		979 103	837 942
CAPITAUX PROPRES			
	5.A		
Capital souscrit		10 000	10 000
Prime d'émission		-	-
Réserves		1 000	1 000
Report à nouveau		21 899	18 522
Acompte sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice		2 621	3 377
TOTAL CAPITAUX PROPRES		35 520	32 899
TOTAL PASSIF		1 014 623	870 841
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.A	168 974	177 647
Engagements de garantie		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.A	-	10 000
Engagements de garantie	4.B	115	115

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de Loisirs Finance le 25 mars 2025.

1 – RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de LOISIRS FINANCE sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés de financement tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié et complété notamment par les règlements ANC n°2018-01, n°2016-07 et ANC 2015-06.

Faits marquants de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu en 2024.

1.A - EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES

LOISIRS FINANCE exerce son activité à travers une société en participation dont elle est gérante.

Les crédits en cours figurent au bilan ainsi que le refinancement correspondant, mais les principales charges et produits liés à cette activité sont logés dans la société en participation, notamment :

- Les produits perçus sur la clientèle,
- Le coût du refinancement,
- La charge du risque qui comprend les dotations aux dépréciations sur créances douteuses, les pertes enregistrées nettes des reprises de dépréciations, les récupérations sur créances amorties et des retenues vendeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des comptes de charges et de produits de la société en participation sont enregistrés dans les comptes de LOISIRS FINANCE, S.A.

1.B - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** qui se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les **encours restructurés** qui constituent une sous catégorie des encours sains et qui se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **encours douteux** qui se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement. La classification en douteux d'une créance entraîne par contagion le déclassement dans cette catégorie de l'ensemble des encours relatif au débiteur.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits déclassés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé, ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement ou d'une restructuration notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

Lorsque intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance.

Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.C - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations.

La durée d'amortissement pratiquée sur les principales catégories de matériels financés est de 5 ans.

L'encours douteux des opérations de crédit bail, de location avec option d'achat et de location longue durée comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et les loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Ces encours donnent lieu à la constitution de dépréciations qui correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

1.D - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

1.E - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts

marginiaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

1.F - COÛT DU RISQUE

La rubrique "Coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers.

Elle intègre également la provision pour réserve latente de crédit-bail. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

1.G - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, LOISIRS FINANCE comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

2 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

2.A – INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 952	(30 907)	2 661	(15 321)
Comptes à vue, prêts et emprunts	1 952	(30 907)	2 661	(15 321)
Clientèle	29 421	-	19 347	(4 059)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	29 421	-	19 347	(4 059)
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Instrument de macro-couverture	-	-	-	-
Produits et charges d'intérêts	31 373	(30 907)	22 008	(19 380)

2.B – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Clientèle	17 529	(11 663)	11 077	(8 519)
Loyers et dotations aux amortissements sur opérations de crédit bail	15 968	(10 820)	10 026	(7 857)
Plus ou moins values réalisées sur cession	803	(821)	771	(637)
Autres opérations de crédit-bail	758	(22)	280	(25)
Produits et charges sur opérations de crédit-bail	17 529	(11 663)	11 077	(8 519)

2.C – COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	894	-	718	-
Opérations avec la clientèle	894	-	718	-
Prestations de services financiers	223	(653)	381	(453)
Autres services financiers	223	(653)	381	(453)
Produits et charges de commissions	1 117	(653)	1 099	(453)

2.D – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges d'assurance	6 626	-	5 556	-
Compte de liaison exploitation bancaire commun	-	-	-	-
Quote part exploitation non bancaire faites en commu	1 465	1 465	-	-
Autres produits et charges (*)	28	(5 131)	-	(3 845)
Produits et charges d'exploitation bancaire	8 119	(3 666)	5 556	(3 845)

(*) Les autres charges d'exploitation sont principalement composées des quote-parts de la société en participation dues aux partenaires.

2.E - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts et Taxes	(51)	(77)
Autres charges générales d'exploitation	(118)	(301)
Charges générales d'exploitation	(169)	(378)

2.F - COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(2 947)	(1 593)
Créances irrécouvrables	(3 282)	(1 054)
Récupération sur créances amorties	118	15
Coût du risque	(6 111)	(2 632)

2.G - IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts courants de l'exercice	(650)	(440)
Impôts différés de l'exercice	(233)	(716)
Impôt sur les bénéfices	(883)	(1 156)

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

3.A - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Prêts et créances		
Comptes ordinaires débiteurs	1 567	4 212
Comptes et prêts	20 235	51 079
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 802	55 291
<i>Dont créances rattachées</i>	234	1 078

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dépôts et emprunts		
Comptes ordinaires créditeurs	504	4 734
Comptes et emprunts à terme	959 048	816 995
Dettes sur les établissements de crédit	959 552	821 729
<i>Dont dettes rattachées</i>	12 908	7 685

3.B – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Prêts et créances	949 664	790 993
Comptes ordinaires débiteurs	-	489
Crédits de trésorerie	783 932	650 177
Affacturage	165 732	140 327
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	949 664	790 993
<i>Dont créances rattachées</i>	3 700	2 529
<i>Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	-	-
<i>Dont décotes sur crédits restructurés</i>	(172)	(167)
<i>Dont créances douteuses</i>	13 499	12 502
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	7 571	8 735
<i>Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle</i>	(9 046)	(9 167)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	940 618	781 826

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Dépôts	2 506	2 544
Comptes ordinaires rémunérés clientèle	-	-
Comptes ordinaires non rémunérés clientèle	166	-
Autres sommes dues à la clientèle	1 340	1 944
Dépôts de garantie	1 000	600
Opérations avec la clientèle - Passif	2 506	2 544

3.C – CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

En milliers d'euros	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2024
Valeurs brutes	43 393	28 492	(8 822)	63 064
Amortissements	(16 166)	(10 918)	6 633	(20 451)
Valeurs nette comptable	27 227	17 574	(2 189)	42 613
Créances rattachées	392	-	-	148
Créances douteuses	936	-	-	1 294
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle	(791)	-	-	(953)
Opération de crédit bail	27 764	-	-	43 102

3.D - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances permanentes aux GIE	-	-
Etat, Impôts et taxes	2 710	2 417
Autres actifs divers	5 286	2 968
Autres actifs	7 996	5 385
Etat, Impôts et taxes *	4 750	4 340
Autres passifs divers	4 589	5 729
Autres passifs	9 339	10 069

* Le taux d'impôt sur les bénéfices appliqué en 2024 est de 25%.

3.E - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges constatées d'avance	-	19
Produits à recevoir	999	373
Comptes d'encaissement	-	-
Autres comptes de régularisation débiteurs	106	183
Comptes de régularisation - actif	1 105	575
Charges à payer	13	61
Produits constatés d'avance	815	420
Compte de liaison interbancaire	-	-
Compte de liaison divers	-	-
Quote part à verser aux actionnaires	638	103
Autres comptes de régularisation créditeurs	34	49
Comptes de régularisation - passif	1 500	633

3.F - PROVISIONS

En milliers d'euros	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2024
Provision pour charge de retraite	-	-	-	-	-
Autres Provisions (réserve latente)	2 967	3 239	-	-	6 206
Provisions	2 967	3 239	-	-	6 206

4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.A – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Etablissements de crédit :		
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Clientèle :		
Engagements en faveur de la clientèle	168 974	177 647
Engagements de financement donnés	168 974	177 647
Etablissements de crédit :		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	10 000
Engagements de financement reçus	-	10 000

4.B – ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Etablissements de crédit	115	115
Engagements de garantie reçus	115	115

5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	10 000	-	23 509	33 509
Résultat de l'exercice 2023	-	-	3 377	3 377
Capitaux propres au 31 décembre 2023	10 000	-	22 899	32 899
Résultat de l'exercice 2024	-	-	2 621	2 621
Capitaux propres au 31 décembre 2024	10 000	-	25 520	35 520

Le capital social de LOISIRS FINANCE d'un montant de 10 000 milliers d'euros est composé de 625 000 actions entièrement libérées, d'un montant nominal de 16 euros.

Le montant des réserves est constitué de 1 000 milliers d'euros de réserve légale et de 21 899 milliers d'euros de report à nouveau créditeur.

Le résultat de l'exercice 2024 est en cours d'affectation pour un montant de 2 621 milliers d'euros contre un bénéfice de 3 377 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

5.B – ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
EMPLOIS								
Créances sur les établissements de crédit	235	1 567	20 000			-	-	21 802
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	8 884	237 043	59 396	315 184	363 207	(10 121)		983 714
RESSOURCES								
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	38 862	125 650	147 000	441 840	206 200		-	959 552
Opérations avec la clientèle	566	1 940	-	-	-		-	2 506

5.C – PASSAGE DU RESULTAT SOCIAL AU RESULTAT FINANCIER

Le passage du résultat social au résultat financier s'analyse comme suit:

En milliers d'euros	31 Décembre 2024
Encours financier	35.795
Valeur nette comptable des immobilisations louées	(42.613)
Ecart entre créances rattachées et compte de régularisation financier	612
Réserve latente brute au 31/12/2024	(6.206)
Réserve latente brute au 31/12/2023	(2.967)
Variation de la réserve brute qui se décompose :	(3.239)
Quote part de résultat financier de la SEP revenant aux co-associés	(1.377)
Quote part de résultat financier de la SEP revenant à Loisirs Finance	(1.863)
Résultat social brut de la SA après remontée du résultat de la SEP	3.504
Quote part de résultat financier de la SEP revenant à Loisirs Finance	(1.863)
Bénéfice comptable Financier de la SA	1.641
Impôt différé sur le résultat financier	481
Impôt social	(883)
RESULTAT FINANCIER DE LA SA LOISIRS FINANCE	1.240

5.D - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros au 31 décembre 2024	Entreprises liées
---	-------------------

HORS BILAN

Engagements de financement reçus	-
Engagements de caution reçus	115

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP Paribas.

5.E - IDENTIFICATION DES SOCIETES CONSOLIDANTES

LOISIRS FINANCE est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas Personal Finance (siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris), elle-même consolidée dans les comptes de BNP PARIBAS (siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) et mise en équivalence dans les comptes de TRIGANO (siège social : 100 rue Petit, 75019 Paris).

5.F- RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif (143, rue Anatole France 92300 Levallois Perret).